

DELIBERATION
SEANCE DU CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 11 MAI 2015

Nombre de Conseillers : 37
En exercice : 37
Présents : 29
Pouvoirs : 5
Votants : 34

Date de convocation du Conseil Communautaire :
Le 5 mai 2015

Le 11 Mai 2015, le Conseil de la Communauté de Communes DOMBES SAONE VALLEE, régulièrement convoqué en séance publique, s'est réuni sous la présidence de Madame Brigitte COULON, première vice-présidente, au siège de la Communauté de communes DOMBES SAONE VALLEE.

Présents : Jean-Claude AUBERT, Nathalie BARDE, Marie Jeanne BEGUET, Jean-José BETTIOL (Remplace Daniel DOMPOINT), Hubert BONNET, Christine CIOLFI André COLLON (Remplace Christian BAISE), Brigitte COULON, Pascal CUNY, Yves DUMOULIN, Françoise DUVILLARD, Olivier EYRAUD, Yann GALLAY, Béatrice GUERIN, Bruno HENRY, Vincent LAUTIER, Gaëlle LICHTLE, Marc PECHOUX, Pierre PERNET, Michel RAYMOND, Bernard REY, Anny SANLAVILLE, Etienne SERRAT, Richard SIMMINI, Martial THEVENET, Marie-Christine THEVENET (Remplace Raymond MOUSSY), Claude TRASSARD, Frédéric VALLOS, Dominique VIAL.

Absents excusés : Isabelle ACHARD (pouvoir Bernard HENRY), Christian BAISE (remplacé par André COLLON, suppléant), Noël CHEYNET (pouvoir Michel RAYMOND), Daniel DOMPOINT (remplacé par Jean-José BETTIOL, suppléant), Jacky DUTRUC (pouvoir Dominique VIAL), Christine FORNES (pouvoir Pierre PERNET), Bernard GRISON, Sylvie MICHEL, Raymond MOUSSY (remplacé par Marie-Christine THEVENET, suppléante), Chantal NOEL (pouvoir Yves DUMOULIN), Richard PACCAUD.

Assistaient : Roger CHORIER (Civrieux), Michel DUROUSSIN (Rancé), Pierre LUCIDOR (Toussieux).

Secrétaire de séance : Jean-Claude AUBERT

OBJET : DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE : Acquisition de la propriété Noyerie - Technoparc à Civrieux

M. Richard SIMMINI, Vice-Président chargé du Développement Economique rappelle que lors des acquisitions foncières réalisées par la Communauté de communes Saône Vallée pour la réalisation de la tranche 1 de la ZAC Civrieux (Technoparc) l'un des propriétaires, M. NOYERIE, a négocié une promesse de vente de sa ferme située à proximité de la ZAC mais hors du périmètre. Il s'agit de la parcelle ZL 98 de 3 764 m² comprenant 1 000 m² environ de bâti.

La promesse de vente a été approuvée par délibération de la CCSV n° 2010C08 du 22 février 2010 et signée le 23 novembre 2010 pour une durée de 5 ans. Elle a été établie aux conditions suivantes :

- Prix d'acquisition : 480 000 € (valeur 23 novembre 2010)
- Revalorisation du prix en fonction de l'évolution de l'indice INSEE du coût de la construction à la date de la vente – Estimation 40 000 € environ
- Prise en compte des gros travaux rendus nécessaires durant la période des 5 ans. Des travaux sur toiture ont été réalisés par M. NOYERIE pour un montant total de 44 164 € HT en 2013.

Soit un total estimé à 564 164 € environ, montant auquel s'ajoutent les frais d'actes.

Il est précisé que cette opération s'effectue sur le budget annexe immobilier d'entreprise de la Communauté de communes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- ✓ **Approuve** l'acquisition du tènement ZL 98 de 3 764 m², propriété de Mr NOYERIE, aux conditions prévues dans la promesse de vente approuvées par la CCSV (délibération 2010C08) pour un total estimé à 564 164 € environ auxquels s'ajoutent les frais d'actes.

- ✓ **Dit** que cette opération sera imputée sur le budget immobilier d'entreprise de la CCDSV.
- ✓ **Mandate** le Président pour signer les actes nécessaires à cette acquisition et toutes pièces s'y rapportant.

Et ont signé sur le registre tous les membres présents.

A Trévoux, le 11 mai 2015,

Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture le : **29 MAI 2015**
N° récépissé télétransmission : 001-200042497-20150511-2015C60-DE
Affichage le :

Le Président,
Bernard GRISON

29 MAI 2015

